

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE DOMART SUR LA LUCE**

SEANCE DU 18 janvier 2010

Convocation du 14 janvier 2010

Le dix-huit janvier deux mil dix à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard DUFOUR, Maire.

Etaient présents : BINET, CARON CHAVERON, DELIENS, DUFOUR, DRODE.
GAUDRILLER, HERLY, PILLON, WALLET

Etait excusée : ELOY,

Secrétaire de séance : Madame Colette CHAVERON

Objet : Participation aux frais de fonctionnement : vestiaires et éclairage du terrain de football

Différents aménagements ayant été installés sur le terrain de football, à savoir : un éclairage approprié à la pratique de ce sport ainsi que le chauffage naturel aux gaz dans les vestiaires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide que le club de football participera financièrement aux frais de fonctionnement.

50% des frais seront pris en charge par la commune. Le reste, soit 50%, restera à la charge du club (1427.42€x 50% = 713.71€)

Pour l'année 2010, une somme de 713.71€(sept cent treize euros soixante et onze centimes) sera réclamée au club de football de DOMART SUR LA LUCE.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Gérard DUFOUR

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en sous-préfecture le 19 janvier 2010
Et de sa publication le 19 janvier 2010